



**BESSINES**  
TOUTES LES COULEURS DU MARAIS

MAIRIE DE BESSINES

DEUX-SÈVRES

## ARRETE DE VOIRIE PORTANT AUTORISATION DE STATIONNEMENT

Arrêté N° 65/2024

**Le Maire** de la Commune de Bessines,

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales, notamment ses articles L.2212-2 L.2213.1 et L.2213-2,

**Vu** la demande formulée par la société GEREDIS Agence Sud Niort – 17 rue des Herbillaux, CS 18840, 79028 NIORT Cedex, représentée par M. Adrien ROBERT, en date du 25 avril 2024,

**Considérant** que dans le cadre de travaux de remplacement d'un poste électrique, 6 rue du Breuil Marais, 79000 Bessines, il y a lieu d'autoriser les travaux et le stationnement,

### ARRÊTE

**Article 1** : A compter du 29 mai 2024 et pour la durée des travaux (03 jours), la société GEREDIS est autorisée à effectuer les travaux et à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande : **dépôt de groupe électrogène**, rue du Breuil Marais, 79000 Bessines, à charge pour elle de se conformer aux dispositions transmises par l'adjoint en charge de la voirie.

**Article 2 : Stationnement**

L'installation visée à l'article 1 sera réalisée de façon à préserver le passage des usagers.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4** : Monsieur le Commandant de Gendarmerie sera chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Frontenay-Rohan-Rohan
- SDIS 79
- CAN collecte déchets
- La société GEREDIS

Fait à Bessines, le 03 mai 2024

Le Maire,  
Christophe GUINOT

